

5.2.14 Le secteur Chauveau

Le territoire du PPU Chauveau se situe sur d'anciennes terres agricoles laissées en friche depuis plusieurs années ce qui en fait aujourd'hui un site riche en paysages et milieux naturels de tout acabit. En plus d'offrir un point de vue sur le Mont-Bélair, le territoire Chauveau est également traversé par des cours d'eau tributaires des rivières Lorette et Saint-Charles. Identifié comme secteur de conciliation par le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération de Québec, le territoire du PPU Chauveau est voué à conjuguer la conservation des milieux naturels qui le compose avec le développement de milieux de vie et de travail. Ce territoire représente d'ailleurs l'un des derniers grands espaces disponibles à l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation.

Adossé à l'autoroute Henri-IV d'une part et au quartier Des Châtelains de l'autre, le territoire Chauveau est plutôt enclavé. Le fait que ce territoire soit en partie encastré entre deux milieux résidentiels bien établis présente une opportunité pour connecter le tissu urbain local en créant de nouveaux milieux propices à l'établissement des familles. Le caractère pavillonnaire des milieux voisins incite à porter une attention particulière aux formes urbaines d'un nouveau quartier afin de ne pas dénaturer les lieux. De plus, alors que des planifications antérieures prévoyaient la création d'un nouveau parc industriel sur l'ensemble du secteur Chauveau, les besoins en espaces industriels demeurent. Le développement de nouveaux espaces industriels sur une portion du territoire de PPU permettra de répondre aux besoins pour permettre d'accueillir de nouvelles entreprises ainsi que pour assurer leur croissance au sein de la ville dans une optique de vitalité économique.

En désignant ce territoire comme un secteur particulier de planification, la Ville de Québec confirme ses intentions et vise à atteindre l'objectif suivant :

Trouver un équilibre entre la protection des milieux naturels et le développement de milieux de vie et de travail durables et de qualité.

Piste d'action

- Réaliser un exercice de planification détaillée pour le secteur Chauveau et doter ce territoire d'un plan particulier d'urbanisme (PPU)